

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-53
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 2 octobre 2025

Le 2 octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(11) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(6) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, M. LARDIERE, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN,

POUVOIRS /

Date de la
convocation 25 septembre 2025

Secrétaire de
séance Mme VINCENDEAU

CESSION DE DEUX VEHICULES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M22 ;

Considérant la mise en vente de deux véhicules du CIAS du Bocage Bressuirais ;

Dans le cadre de sa politique de renouvellement du parc de véhicules, le CIAS envisage de se séparer de deux véhicules actuellement utilisés par le service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Il s'agit de deux véhicules Peugeot 206, immatriculés BQ 350 WB (n° inventaire SAD2011017) et BQ 887 WB (n° inventaire SAD2011013).

Le CIAS propose de les céder, à titre gracieux, à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter la cession des deux véhicules ci-dessus, à titre gracieux, à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le

07/10/2025

Publié et Notifié

le

07/10/2025